

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 974 promulguant en Côte française des Somalis le décret n° 48-1026 du, 22 juin 1948 . relatif à la création d'une indemnité attribuée au personnel technique de la météorologies nationale.

n° 974

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : le décret n°48-1026 du 22 juin 1948, relatif à la création d'une indemnité attribuée aux personnels techniques de la météorologie nationale effectuant des vols de reconnaissance météorologiques [J. O. B, F. du 26 juin 1948, page 0175.]

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur
P.-H.

SITUEX